Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Décision modificative n°2 au Budget 2026 »

Rapporteur général en charge du Budget : Philippe LAMÉ

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Au vu de la conjoncture morose et du contexte international incertain, le Conseil régional réaffirme dans son projet de décision modificative n°2 au BP 2026 sa volonté de préserver les grands équilibres financiers de la collectivité. Face à des recettes additionnelles en hausse de 57,4 M€, il prévoit une augmentation des crédits de paiement (CP) de 17,3 M€ et une baisse de 40,1 M€ de l'autorisation d'emprunt. Les autorisations de paiement (AP) augmentent quant à elles globalement de 246 k€.

Les ajustements concernant les recettes découlent principalement de la bonne dynamique des recettes fiscales ainsi que de la perception des fonds européens, avec notamment la clôture de la programmation 2014-2020. En ce qui concerne les dépenses, hormis celles liées aux fonds européens, elles présentent pour l'essentiel un caractère technique, avec des ajustements effectués entre programmes ou sections d'un même programme.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Après l'examen du BP 2026, difficilement réalisable tel que présenté car se heurtant à la contrainte de soutenabilité financière, le CESER relève que la décision modification n°2 soumise se matérialise par un flux de ressources additionnelles venant abonder le budget de la Région. Il souligne par ailleurs l'impact limité (0,87%) sur le budget régional (1,99 Md€) du montant net des ajustements proposés dans cette DM2 qui se traduit par une augmentation de 17,3 M€ des crédits de paiement (CP).

Sur le volet **ressources**, le CESER apprécie de voir le Conseil régional bénéficier de **57,4 M€ de recettes additionnelles.** Il relève que ces dernières proviennent majoritairement de **l'encaissement de fonds européens (32,8 M€) et ne constituent malheureusement pas, à près de 90%, des ressources nouvelles.** Lesdits fonds vont en effet servir à rembourser des préfinancements de dépenses déjà réalisées (environ 28 M€ encaissés au titre de la clôture des programmes 2014-2020 du FEDER et FSE, et 2 M€ au titre de régularisations liées au FEADER). **Pour ce qui est des 24,6 M€ restant**, ils sont principalement liés à la bonne dynamique des rentrées fiscales qui avaient été estimées de manière assez prudente par le Conseil régional lors de l'élaboration du BP. La Région va ainsi encaisser **17,6 M€ au titre de la TVA** (dont 6,8 M€ du FCTVA) **et 4,3 M€ au titre du VMRR**, les recettes liées **aux accises sur l'énergie baissant quant à elles de 2,4 M€.** En complément, le CESER prend note du versement du **financement lié aux Instituts de formation en soins infirmiers** (dotation IFSI de 7,1 M€ correspondant à l'année 2025). Il regrette malheureusement fortement le retrait constaté en matière de formation professionnelle et d'apprentissage qui va se traduire par une **nouvelle baisse (4,4 M€) de la dotation France Compétences** qui aura diminué d'environ 90% sur 2026. Alors même que d'aucuns s'accordent à reconnaître que la formation constitue pour notre pays un enjeu majeur à relever, le CESER déplore cette décision et ne peut que regretter les fermetures d'enveloppes d'AP (2 M€) et d'AE (0,3 M€) constatée au niveau de l'apprentissage. Il relève toutefois que cette baisse est pour partie compensée par près de 2,5 M€ de recettes provenant de divers sources (1,1 M€ de reprise de provision sur créances, 0,3 M€ de remboursement de subventions, 0,25 M€ de reversement stagiaires, subvention CNC, produits de participations…).

Face à l'afflux de ressources enregistré, le CESER comprend la décision prise par le Conseil régional de **diminuer de 40,1 M€ le montant de son autorisation d'emprunt**. Ce choix pouvait déjà s'anticiper à la lecture du BP qui faisait ressortir la nécessité d'arbitrages sur les dépenses et d'un moindre recours à l'endettement afin de préserver les grands équilibres financiers.

PROJET AVANT SESSION

En ce qui concerne **les dépenses**, le Conseil régional prévoit **d'augmenter les crédits de paiement de 17,3 M€, avec 13,1 M€ alloués aux dépenses de fonctionnement et 4,2 M€ à l'investissement.** Si l'essentiel des ajustements proposés sont qualifiés de techniques par le Conseil régional, avec des transferts de faible montant entre programmes ou sections d'un même programme, le CESER relève la décision prise par le Conseil régional de constituer une provision pour risques qui, telle que motivée, présente un caractère assez général la rendant quasiment assimilable à une sorte de réserve. Le CESER aurait apprécié que sa constitution soit plus précisément causée et ne se réfère pas simplement à de potentielles moins-values possibles sur des participations ou d'éventuels frais à engager à l'issue de contentieux.

Les crédits alloués à l'investissement n'appellent pas de remarque particulière de la part du CESER. Ils concernent essentiellement des dépenses couvertes par des fonds européens (2,5 M€ au titre FEADER 2014-2020 et du FEAMP 2014-2020) ainsi que l'accompagnement de dépenses réalisées par les lycées privés (1,5 M€ relevant de conventions actées sur la période 2021-2025).

Pour ce qui est des crédits de fonctionnement, hormis la provision de 8 M€ déjà évoquée ci-avant, ils concernent principalement des mouvements financiers (3,4 M€), avec la prise en compte des intérêt courus et non échus (3 M€ d'ICNE) sur la dette et des régularisations des créances (0,45 M€), ainsi que la couverture de dépenses liées au FEADER 2014-2022 (1,5 M€).

Au final, cette DM2 revêt une importance relative en montant et présente effectivement un caractère essentiellement technique. Au-delà de son traitement, et au vu du contexte actuel, le CESER continue à porter les mêmes questionnements que lors de la présentation du budget primitif 2026, à savoir : le déroulé effectif du budget, les arbitrages attendus et leurs conséquences sur les politiques régionales, ainsi que la soutenabilité de la trajectoire financière suivie. Au regard des enjeux en découlant, le CESER apprécierait de disposer d'éclairages plus précis spécifiquement sur ces trois points.

1 - Vie lycéenne et vie étudiante

103 - Accompagnement des investissements des établissements privés
108 - Participation au fonctionnement des établissements privés

Sur proposition de Lucie DENIS,
au nom de la Commission 3 "Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées"

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional propose d'abonder le programme 103 « Accompagnement des investissements des établissements publics » à hauteur de 1,5 M€ en CPI en raison de nombreuses demandes de paiements de la part des établissements pour des conventions actées sur la période 2021-2025.

Par ailleurs, le Conseil régional propose également d'abonder à hauteur de 100 k€ les AE, par le transfert du programme 108 « Participation au fonctionnement des établissements privés » vers le programme 103 « Accompagnement des investissements des établissements privés ».

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend note de l'abondement de la somme de 1,5 M€ en crédits de paiement d'investissement pour le programme 103, et entend les demandes de paiement liées aux conventions actées par les établissements privés au cours de la période 2021-2025.

PROJET AVANT SESSION

Il prend acte du transfert de la somme de 100 k€ en autorisations d'engagements du programme 108, relatif à la participation au fonctionnement des établissements privés, vers le programme 103, relatif à l'accompagnement des investissements des établissements privés.

Il comprend que les sommes inscrites sur le programme 103 lors du budget primitif 2026 étaient insuffisantes pour couvrir les besoins liés aux réseaux privés d'éducation (CAEC, CNEAP, MFR), et que cette régularisation a été opérée en conséquence.

Vote indicatif en commission
Adopté à l'unanimité
2 abstentions : Ronan OILLIC et Laurent FONTENELLE

2 - Emploi, formation et orientation professionnelles

202 - Apprentissage

Sur proposition de Yvan-Pierre MELL et Philippe PICHON,
au nom de la Commission 3 "Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées"

1. Rappel des propositions du Président du Conseil région

Afin de prendre en compte la forte diminution des crédits alloués par l'État et France Compétences au financement de l'apprentissage en 2026, le Conseil régional propose :

- d'ajuster les crédits consacrés au programme « Apprentissage » au regard des besoins actualisés et des engagements déjà pris auprès des Centres de formation d'apprentis (CFA) ;
- de maintenir autant que possible les engagements conventionnels déjà adoptés malgré la baisse des financements notifiés en cours d'exercice ;
- de réduire l'autorisation de programme (AP) de 1 980 885 € ;
- de réduire l'autorisation d'engagement (AE) de 293 k€ ;
- d'intégrer dans la décision modificative les conséquences de la nouvelle baisse des dotations de France Compétences, qui ramène les moyens alloués à l'apprentissage à 1,436 M€, au lieu des 11,7 M€ prévus initialement dans le budget 2026 de la Région.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte des ajustements rendus nécessaires par la diminution brutale des concours financiers de l'État et par voie de conséquence des versements de France Compétences aux Régions. Néanmoins, il exprime sa vive préoccupation quant aux conséquences de ces réductions budgétaires sur les Centres de formation d'apprentis (CFA), dont plusieurs pourraient être conduits à reporter, réduire, voire abandonner des projets d'investissement, d'équipement ou de développement pourtant indispensables à la qualité des formations.

Il demande au Conseil régional de réfléchir à la portée de cette décision. Ce n'est, certes, pas à la Région de suppléer aux baisses de financement décidées par l'Etat. Cependant, depuis la réforme de 2018, l'enveloppe financière attribuée aux Régions doit servir notamment à pallier les disparités géographiques et le CESER tient à rappeler que les CFA sont, pour nombre d'entre d'eux, implantés dans les territoires ruraux. Il considère que cette implantation est à préserver car elle permet aux jeunes de se former en proximité et participe de l'aménagement du territoire.

PROJET AVANT SESSION

Il souligne que l'apprentissage constitue un levier majeur d'insertion professionnelle des jeunes et de réponse aux besoins de compétences des entreprises bretonnes. C'est pourquoi, il demande aussi au Conseil régional, d'une part, de bien vouloir porter auprès de l'État et de France Compétences la nécessité de garantir un financement pérenne et lisible des aides accordées aux CFA et, d'autre part, d'assurer un suivi attentif des effets que ces baisses de crédits auront immanquablement sur l'offre de formation et sur l'accès des jeunes aux formations par apprentissage.

Enfin, le CESER voudrait savoir si la Région étudie la question du maintien de sa politique en faveur de l'apprentissage. Il voudrait également savoir ce qu'il en est de l'accompagnement des projets d'investissement des CFA qui ont déjà fait l'objet d'une convention financière ainsi que des projets en cours d'instruction.

Vote indicatif en commission
Adopté à l'unanimité

207 - Dynamiques territoriales et partenariales

Sur proposition de Pablo DIAZ et Frédéric LE GOUIL,
au nom de la Commission 3 "Formation, éducation, enseignement supérieur et lycées"

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional propose d'abonder le programme 207 « Dynamiques territoriales et partenariales » de 338 k€ en Autorisation d'engagement et de 135 200 € en Crédits de paiement de fonctionnement.

Cette opération est due au fait que la Région a été retenue en tant que cheffe de file d'un projet Erasmus + qui a pour objectif d'améliorer la formation des adultes en milieu pénitentiaire et renforcer les parcours d'insertion professionnelle.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER note avec satisfaction le fait que la Région ait été retenue en tant que cheffe de file du projet Erasmus + PATHWAY. Il s'agit d'un programme européen qui s'inscrit pleinement dans les objectifs de ce programme puisqu'il a pour objectif d'améliorer la formation des adultes en milieu pénitentiaire et de renforcer les parcours d'insertion professionnelle. Les moyens alloués devraient permettre à des personnes très éloignées de l'emploi de se réinsérer dans le monde professionnel et donc dans la vie sociale tout en répondant aux besoins des entreprises du territoire.

Cette opération vient augmenter un budget sur lequel le CESER avait exprimé ses craintes dans son avis sur le budget primitif 2026.

Le CESER souhaiterait avoir accès à l'évaluation qui sera faite à l'issue de ce projet.

Vote indicatif en commission
Adopté à l'unanimité

PROJET AVANT SESSION

3 - Qualité de vie et rayonnement

303 - Cinéma, livres, radios et pratiques culturelles

Sur proposition de Madeleine LOUARN et Isabelle SUDRE,
au nom de la Commission 4 "Cohésion sociale, santé, culture et qualité de vie"

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Il est proposé d'abonder les crédits du programme 303 d'un montant de 135 k€ en autorisation d'engagement et crédit de paiement de fonctionnement, en raison de recettes nouvelles attendues du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le renforcement de la politique régionale, concernant le cinéma et l'image animée, est tout à fait bienvenu au regard des difficultés croissantes que rencontrent les professionnels du cinéma. Cette recette complémentaire, grâce à la nouvelle convention entre la région Bretagne et le CNC, contribue à soutenir la vitalité du cinéma en Bretagne.

Vote indicatif en commission
Adopté à l'unanimité

8 - Actions européennes et internationales, fonds européens

Sur proposition de Yannick MORIN,
Rapporteur général en charge de l'Europe et de l'international

804 - Programme de développement rural (FEADER) 2014-2022

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional de Bretagne clôture aujourd'hui le programme FEADER 2014-2022, atteignant un taux d'exécution de 101,4%, soit 967,5 M€ de financements mobilisés (538 M€ de FEADER + 430 M€ de cofinancements publics). Cela représente 50 700 opérations soutenues, dont 12 000 aides à l'investissement agricole, 5 000 soutiens aux jeunes agriculteurs, 30 000 aides pour les MAEC et l'agriculture biologique et 720 projets LEADER.

La DM2 sur ce programme est une opération technique qui vise à réintégrer comptablement les dernières interventions pour clôturer le programme.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte de la réintégration comptable annuelle et de la clôture du programme. Il souligne la consommation totale des crédits du FEADER 2014-2022 et salue la rigueur qui a permis cela.

PROJET AVANT SESSION

806 - Programme FEAMP 2014-2020

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La DM2 sur le programme FEAMP 2014-2020 est également une opération technique qui vise à inscrire les crédits nécessaires au règlement de la correction financière finale du programme.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte de cette inscription budgétaire finale pour la programmation 2014-2020. Comme pour le FEADER, il souligne la consommation totale de l'enveloppe attribuée à la Bretagne et salue la rigueur budgétaire.

9 - Ressources et accompagnement des politiques

Sur proposition de Philippe LAMÉ, Rapporteur général en charge du Budget

901 - Conditions de travail et compétences

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional propose de réduire les crédits de fonctionnement de 180 k€, et d'augmenter à due concurrence ceux relatifs à l'investissement, avec en corollaire un ajustement des enveloppes d'autorisation de paiement et d'engagement dédiées.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Faute de disposer d'informations précises concernant l'arbitrage demandé, le CESER peut difficilement se prononcer sur la pertinence de la demande formulée qui porte sur un montant (180 k€) relativement faible.

910 – Mouvements financiers divers

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional propose d'augmenter de 11,45 M€ les crédits de paiement de fonctionnement pour tenir compte des opérations suivantes :

- la constitution d'une provision pour risque de 8 M€ ;
- l'enregistrement des intérêts courus non échus (ICNE) pour un montant de 3 M€ ;
- la régularisation d'écritures sur créances et titres pour 400 k€ ;
- un ajustement de 50 k€ des remboursements dus aux Autorités organisatrice des mobilités (AOM).

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Sur les opérations envisagées, qui présentent essentiellement un caractère technique, le CESER aurait apprécié de disposer d'un minimum d'informations concernant la provision pour risque prévue qui, faute d'être précisément causée, présente un caractère assez général, assimilable à une sorte de réserve.

PROJET AVANT SESSION